



**GILDAN ACTIVEWEAR INC.
POLITIQUE D'IMPLICATION DES ACTIONNAIRES**

Introduction

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de Gildan Activewear Inc. (la « **Société** ») reconnaît l'importance d'entretenir des communications constructives et efficaces avec les actionnaires de la Société et valorise les commentaires et les perspectives de ces derniers. Pour faciliter cette implication, la présente Politique décrit l'approche du Conseil en matière de communication et d'engagement auprès des actionnaires de la Société.

Comment le conseil communique avec les actionnaires

Le Conseil encourage la participation des actionnaires lors des assemblées annuelles des actionnaires de la Société. À chaque assemblée annuelle, le Président du Conseil et tous les présidents des différents comités du Conseil sont disponibles pour répondre aux questions des actionnaires. Le Conseil incite les actionnaires à assister à l'assemblée annuelle, qui offre une occasion précieuse de discuter de la Société, de la gouvernance d'entreprise et de tout autre sujet important.

De temps à autre et lorsque les circonstances l'imposent, le Président du Conseil rencontrera les actionnaires institutionnels pour discuter de sujets liés à la gouvernance. Le Président du Conseil décidera quels administrateurs assisteront à la rencontre, en fonction des sujets précis qui seront abordés. Les administrateurs qui rencontreront les actionnaires fourniront un rapport de la rencontre au Comité de gouvernance et de responsabilité sociale (le « **Comité de gouvernance** »).

Comment les actionnaires communiquent avec le Conseil et les administrateurs

Entre les assemblées annuelles, le Conseil favorise un processus transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le Conseil directement. Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le Conseil, et lui fournir de la rétroaction, par l'entremise du Secrétaire général. Les communications peuvent être envoyées par la poste dans une enveloppe portant la mention « Confidentiel » et adressée au Conseil d'administration de Gildan, Gildan Activewear Inc., au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, 33^e étage, Montréal (Québec) H3A 3J2, Canada; ou par courriel à l'adresse corporate.governance@gildan.com.

Les actionnaires peuvent aussi demander à rencontrer le Président du Conseil, le président d'un comité du Conseil ou un administrateur en particulier. Le Président du Conseil étudiera la demande de rencontre, en consultation avec le Président du Comité de gouvernance et le Secrétaire général. Une telle demande doit :

- Indiquer si la personne qui présente la demande est un actionnaire de la Société ou s'il s'agit de son représentant, et le niveau de participation représenté;

- Identifier les personnes qui assisteront à la rencontre; et
- Décrire les sujets qui seront discutés lors de la rencontre.

Le Conseil est soucieux d'être à l'écoute de ses actionnaires et d'interagir avec ces derniers, toutefois, il se réserve le droit de décliner les demandes de rencontre pour toute raison qu'il juge valable, y compris lorsque les sujets proposés pour la rencontre ne concernent pas la gouvernance d'entreprise et peuvent être mieux traités par la haute direction.

Procédures applicables aux rencontres entre les administrateurs et les actionnaires

Lorsqu'une demande de rencontre de la part d'un actionnaire est acceptée, ou lorsque le Président du Conseil est à l'origine d'une rencontre avec un actionnaire institutionnel, le Président du Conseil confirmera les détails de la rencontre et décidera quels administrateurs y assisteront. Il déterminera également si des membres de la direction devront apporter leur soutien au besoin. Au moins deux administrateurs assisteront à chaque rencontre. Une telle rencontre sera consacrée aux sujets indiqués à l'ordre du jour de la rencontre, sous réserve du respect de toute loi applicable, y compris les règles applicables à la divulgation d'information sélective et la politique de la Société relative à la divulgation. Un rapport de la rencontre sera communiqué au Président du Conseil, au Président du Comité de gouvernance et au Secrétaire général.

Dans toute communication avec les actionnaires, le Conseil traitera typiquement de sujets liés à la gouvernance dont le Conseil est directement responsable. Ces sujets comprennent, notamment :

- La supervision de la stratégie par le Conseil
- La structure, la composition et le rendement du Conseil
- Les mandats et le rôle de supervision du Conseil et des comités
- Les pratiques et la divulgation en matière de gouvernance d'entreprise
- Le rendement, le leadership et les antécédents de la haute direction
- Le processus de planification de la relève du Conseil et du Président-directeur général
- La rémunération des cadres, y compris la philosophie, le processus et la supervision
- La supervision financière, y compris la vérification, la qualité des vérifications et les contrôles internes
- La supervision de la gestion du risque
- La supervision du Conseil sur les questions liées à l'environnement et à la responsabilité sociale
- Les propositions des actionnaires

La haute direction, plutôt que le Conseil, est plus apte à traiter des sujets portant sur la stratégie d'entreprise, les activités commerciales générales, les résultats financiers actuels et prévus, les fusions et les acquisitions et toute autre question liée aux opérations et au rendement.

Administration et supervision

Le Comité de gouvernance supervisera la présente Politique. Afin d'assurer l'efficacité de celle-ci, le Comité de gouvernance procédera régulièrement à l'examen et au contrôle de son implantation et présentera les résultats de son examen au Conseil. Le Comité de gouvernance débattera de toute modification qu'il serait nécessaire d'apporter à la Politique et recommandera ces modifications au Conseil pour approbation.

Vous pouvez consulter cette Politique sur le site Web de la Société à www.gildancorp.com sous « Gouvernance ».

Adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2016
Dernières modifications apportées le 31 juillet 2019